

Actualités

PIMPRESZ en bref



Le Mot du Maire...

Chères Pimpréziennes, Chers Pimpréziens,

Depuis le 30 octobre dernier, nous sommes à nouveau soumis au confinement, à PIMPRESZ comme sur l'ensemble du territoire Français. La gravité de la situation sanitaire, que nous connaissons tous, a conduit les autorités de notre Pays à prendre cette décision afin de sauver notre système de Santé, face à une deuxième vague encore plus forte, de l'épidémie COVID-19.

Une fois de plus, nous devons tous être solidaires et responsables au cours des prochains jours, des prochaines semaines. Nous le devons pour l'ensemble des Personnels Soignants, qui, au quotidien, travaillent pour garantir notre santé et celle de nos proches, dans des conditions difficiles physiquement et moralement. **SOYONS PATIENTS ET RESPONSABLES.**

Mais, comme si une telle épreuve n'était pas suffisante, une deuxième menace pèse sur le Pays. Nous sommes frappés par des actes cruels, révoltants. Par des actes terroristes. L'assassinat d'un Professeur qui enseignait à ses élèves le civisme, la morale, la liberté d'expression, le sens du débat et de la critique. Ce Professeur s'appelait Samuel PATY.

Le 29 octobre 2020 à Nice, deux femmes et un homme ont été sauvagement assassinés. Nous ne pouvons nous résigner face à ces actes barbares et nous les condamnons avec force et conviction.

Le conseil municipal, en votre nom, tient à exprimer sa profonde et sincère sympathie aux familles, aux élèves, aux enseignants, aux femmes et aux hommes qui croient aux valeurs de la République : **Liberté – Egalité – Fraternité.**

Après l'attaque terroriste perpétrée devant une église de Nice jeudi 29 Octobre 2020, le premier ministre, Jean Castex a annoncé le renforcement du niveau de sécurité du plan Vigipirate à « **URGENCE ATTENTAT** » ; **IL EST INTERDIT DE S'ARRÊTER ET DE STATIONNER DEVANT LES PORTAILS DES ECOLES, AUTOUR DE L'EGLISE ET EN FACE DE L'ECOLE MATERNELLE.** La signalisation est précise.



Si L'activité d'un individu ou d'un groupe vous semble anormale vous devez le signaler aux forces de sécurité intérieure en contactant le 17, 112 ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre.

Nous comptons sur votre vigilance.

Il nous faudra encore du temps pour retrouver une vie normale, mais rien n'est plus précieux que votre santé et celle de ceux que vous aimez. Surtout portez le masque.

RECONFINEMENT : NOUVEAU PROTOCOLE

En milieu scolaire et périscolaire les enfants doivent porter le masque grand public dès l'âge de 6 ans, que ce soit dans les espaces clos ou en extérieurs.

Les repas se prendront par regroupement de classe, tout en respectant la règle de distanciation d'un mètre entre chaque enfant. Tout sera organisé pour limiter le brassage entre élèves de classe différente.

LE RÔLE ESSENTIEL DES PARENTS

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risques ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice d'établissement.

Nous comptons sur le bon sens de tous pour porter le masque aux heures d'entrées et de sorties de l'école dans un périmètre de 50m autour des bâtiments scolaires et dans le cadre de regroupement de personnes (exemple collégiens en attente du bus scolaire).

Protégez-vous, vous protégerez les êtres qui vous sont chers !

ATTESTATION DE DEPLACEMENT

Cette dernière, en vigueur depuis le 30 octobre, est disponible en mairie aux heures d'ouverture : soit : **Lundi, mardi, jeudi, de 15H à 18H et vendredi de 13H30 à 16H30.**

A titre exceptionnel, l'équipe municipale en déposera aux personnes vulnérables qui en feront la demande auprès de la Mairie au 03.44.76.84.84.

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Bars	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Cafés	Fermés.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes officiants inclus.
Cérémonies d'inhumation/ crémation	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinéma	Fermés.
Cirques	Fermés.
Conseils municipaux	Autorisés.
Colfleurs à domicile	Interdits.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels », « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre.
Crèches	Ouvertes.
Déchetteries	Ouvertes
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
État civil (services d')	Fonctionnent normalement.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Interdits.
Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m ²	Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.

Mairies	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements/réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies.
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées. Répétitions possibles.
Salles des fêtes/polyvalentes	Fermées.
Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
Services publics	Fonctionnent normalement.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.

APPLICATION TousAntiCovid

Nous vous recommandons de télécharger cette application sur votre téléphone portable.

Les bons réflexes pour utiliser l'application

J'installe l'application



Je télécharge l'application, en cherchant « **TousAntiCovid** » sur Play Store si j'ai un téléphone Android ou dans App Store si j'utilise un Iphone



Je peux aussi scanner le QR code avec mon téléphone. Vérifiez bien que le lien vous renvoie sur l'application gouvernementale **TousAntiCovid**. L'application est gratuite et ne vous demande pas de renseigner des informations personnelles.



J'active le bluetooth.
J'autorise l'application à utiliser le bluetooth



J'autorise l'application à m'envoyer des notifications



Je vérifie que l'actualisation en arrière plan est activée sur Iphone

J'arrive dans un lieu fréquenté



J'ouvre mon application pour vérifier qu'elle est activée, sinon je l'active.



Je ne ferme pas l'application et je la laisse fonctionner en arrière plan sur mon smartphone



Je peux utiliser mon téléphone normalement.

Les bons réflexes pour utiliser l'application

J'ai été testé positif



Je reçois un mail et un courrier avec une notice du Ministère de la Santé qui contient le code pour se déclarer.



Je peux demander le QR code à mon médecin ou laboratoire



Je rentre le code dans l'onglet « ma déclaration ».



Je surveille mes symptômes et reçois des conseils personnalisés dans Mes conseils Covid, accessible dans l'onglet « Ma santé ».

J'ai reçu une notification d'alerte



Je suis une personne contact. Sur l'application je trouve une carte des centres de dépistage à proximité de chez moi.



Je m'isole et je respecte les gestes barrières

#COVID-19

L'Assurance Maladie de l'Oise,
toujours présente aux côtés de ses assurés

Suite à la décision du Gouvernement d'un nouveau confinement et de la restriction au maximum des déplacements pour limiter les contacts entre individus, l'Assurance Maladie invite ses assurés, pour toute demande ou démarche, à **privilégier leur compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)** ou sur applications smartphone et tablette et à **poser leurs questions via la messagerie de leur compte ameli**.

Le compte ameli, fort de ses 430 000 abonnés dans l'Oise, permet en effet d'effectuer la plus grande partie des démarches les plus courantes ; il permet de consulter le délai de traitement de son dossier, de suivre ses remboursements et indemnités, de déclarer une naissance, de déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de sa carte Vitale et en demander une nouvelle, d'obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières, d'actualiser une information personnelle (changement d'adresse, téléphone, coordonnées bancaires...),...

En complément de l'offre de services du compte ameli, la CPAM de l'Oise vient de lancer son propre service sécurisé de dépôt de documents en ligne. Les assurés peuvent ainsi envoyer certaines pièces justificatives nécessaires à l'instruction de leur dossier (en prenant en photo ou en scannant les documents concernés). Plus d'informations sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

<https://www.ameli.fr/oise/assure/actualites/nouveau-service-la-cpam-de-loise-le-depot-de-documents-en-ligne>

Par ailleurs, le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) comporte toutes les informations utiles, à la fois sur les droits et démarches comme sur les prestations proposées.

Les accueils de nos agences de Beauvais, Creil et Compiègne restent ouverts, **sur rendez-vous**. Ainsi, si les assurés ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer, ils sont invités à prendre RDV depuis leur compte ameli ou en appelant le 3646.

Enfin, l'Assurance Maladie tient à rassurer ses assurés quant à sa mobilisation pour garantir la continuité de service, en particulier sur les remboursements de soins, le versement de prestations comme notamment les indemnités journalières, les rentes ou pensions d'invalidité ...

Ouvrir son compte ameli

Il est facile et rapide de créer son compte personnel sur ameli, dès lors que sa carte Vitale est bien à jour et avec ses coordonnées bancaires sous la main.

Par ailleurs, il est possible de le faire via France Connect, notamment avec ses identifiants des impôts.

Retrouvez-nous



Dossier Médical
Partagé : la mémoire
de votre santé !

COMPTEUR LINKY

La commune de Pimprez a reçu récemment un courrier d'ENEDIS l'informant, que d'ici décembre 2020, la Société AIRRIA procédera au remplacement des compteurs électriques ancienne génération par les nouveaux compteurs Linky.

Tous les administrés sont concernés par ce remplacement à l'exception des professionnels disposant d'une puissance électrique supérieure à 36 kVA.

Un courrier va vous être adressé individuellement, dans les prochains jours, pour prévenir chaque administré des modalités de remplacement.

Cette opération ne donne lieu à aucune facturation. En revanche, si vous refusez la pose de ce compteur, cette dernière vous sera facturée si vous en faites la demande ultérieurement à cette campagne. Si vous souhaitez des précisions il vous suffit de contacter notre interlocuteur privilégié, Camille BERNARD au 06.68.98.40.52.

COMMENT SE FOURNIR EN PAIN



- * Livraison de pains et viennoiseries à domicile tous les jours sauf le mercredi.
- * Possibilité de livraison (ponctuelle ou régulière) pour se faire n'hésitez pas à nous contacter au **03.60.45.28.96** du lundi au samedi (sauf mercredi) de 7h à 13h et de 16h à 19h (livraison possible avec commande la veille pour le lendemain).
- * Nous collaborons également avec des producteurs locaux pour des œufs et du miel...

DECHETS, DECHETTERIES



RECONFINEMENT
CORONAVIRUS COVID-19
TOUTES LES INFOS À CONNAÎTRE
COLLECTES, DÉCHÈTERIES, ETC.



**LES COLLECTES EN PORTE À PORTE
DES BACS / SACS D'ORDURES
MÉNAGÈRES ET DU SÉLECTIF
S'EFFECTUENT NORMALEMENT**



**DÉCHÈTERIES OUVERTES
À LEURS HORAIRES HABITUELS
DURANT LA PÉRIODE DU CONFINEMENT**

Depuis 07/2020 la consigne de tri des déchets a été simplifiée, vous pouvez dorénavant déposer tous les emballages dans le bac jaune. Grâce à l'évolution des centres de tri, il est aujourd'hui possible de séparer davantage de matériaux. Ainsi, moins d'emballages dans le bac gris au profit du bac jaune, c'est mieux pour l'environnement. Cette évolution a permis de réduire de 60kg par habitant par an les déchets non recyclés. Toutefois, afin que nos décharges ne débordent pas il reste quelques efforts à faire.

Pour rappel :

- Les épluchures de légumes et fruits (hormis agrumes) peuvent être mis au compost ou ils doivent être déposés dans votre bac destiné aux végétaux.
- Les boîtes à œufs en carton démunies de toute étiquette peuvent être mises au compost ou dans le bac à végétaux.
- Les conserves périmées doivent être vidées avant d'être déposées dans votre bac jaune ou vert selon la matière du contenant.

Nous comptons sur l'effort de chacun pour laisser une planète saine à nos enfants.



ATTENTION

Les mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage vont dans un sac plastique. Ce sac doit être soigneusement refermé avant d'être placé dans le bac des ordures ménagères.

Aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, même si vous n'êtes pas malade !

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Nous sommes au regret de vous informer des annulations suivantes :

- Spectacle de Noël pour les enfants scolarisés à Pimprez, prévu initialement le 19 décembre prochain à la Salle des Fêtes. La remise des cadeaux sera faite selon les modalités communiquées ultérieurement.
- Vœux du Maire

Une note d'optimisme... Nous avons décidé de maintenir la distribution du colis de nos Aînés, en se basant sur le respect des mesures barrières nécessaires. Elle aura lieu le 19 décembre prochain à partir de 9H30. Un courrier vous sera adressé prochainement

Coup d'envoi des décorations de NOËL !

Pour glisser doucement dans l'ambiance des fêtes de fin d'année, la municipalité a décidé d'installer un grand sapin de Noël devant la mairie.

La commune sera également illuminée aux couleurs de Noël et quelques petits sapins habilleront différents coins de nos rues pour nous plonger dans l'ambiance féérique de Noël.



Le Maire et son Equipe Municipale vous souhaitent de passer, malgré cette période difficile, de Joyeuses Fêtes de fin d'année en famille, comme nous l'espérons tous